



Compte Rendu de la Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation (CPPNI) du Secteur Sanitaire Social et MédicoSocial (SSSMS)

Du jeudi 02 décembre 2021

Fédération Nationale de l'Action Sociale
Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée

Pour la délégation FO : Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE, Michel POULET.

Après un rapide tour de table et d'écran (la réunion étant « hybride » selon la formule dorénavant consacrée...) plusieurs déclarations liminaires sont lues.

Déclaration FORCE OUVRIÈRE ci-joint en fin de CR.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CPPNI du 16 novembre 2021

L'approbation du compte rendu est reportée à la demande d'une organisation syndicale. FO transmettra donc ses amendements pas mail pour la prochaine réunion.

2. Amélioration des conditions d'emploi et de rémunération des métiers

Commentaire FO : pour rappel, lors de la réunion de négociation précédente le 16 novembre, une longue discussion avait abouti à un accord entre les employeurs et toutes les organisations syndicales à l'exception de FO sur la formulation de ce point à l'ordre du jour. Nous avons voté contre, car nous considérons (et considérons toujours) qu'il s'agissait là d'un premier pas vers l'ouverture d'une négociation d'une convention collective unique.

AXESS présente une étude sur la convergence... Cette étude consiste en un comparatif de l'évolution de carrière de plusieurs métiers dans plusieurs conventions collectives ainsi que dans le public.

Tour d'horizon des positions de chaque organisation syndicale :

La CGT indique immédiatement ne pas vouloir négocier sur un périmètre n'incluant pas la CCNT 65 et les CLCC (Centre de Lutte Contre le Cancer).

La CFDT se gargarise du mot « attractivité » et se plaint de l'inertie des employeurs car la situation est dramatique...

Pour Sud, la négociation ne servirait à rien et seul le rapport de force, « tous ensemble ! », et la fermeture des établissements pourraient faire aboutir les revendications.

La CGT quant à elle ne demande pas le paiement des heures de grève, mais se range à l'avis de SUD sur la question du rapport de force.

AXESS poursuit son propos sans dévier. Il faudrait partir de l'enquête emploi...

FO rappelle une fois encore son opposition à la CCUE (Convention Collective Unique Etendue) et à l'ouverture d'une négociation à laquelle mène précisément ce point à l'ordre du jour. La convergence dont les employeurs se font les chantres, ne pourra être que vers un moins-disant social malgré les dires de ceux qui appellent de leurs vœux une convention unique de tout le secteur. L'urgence est aujourd'hui salariale ! 183 € pour tous sans contrepartie et tout de suite ! Voire au-delà même, pour pouvoir rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis plus de 20 ans. FO rappelle aux employeurs que s'ils avaient voulu améliorer les grilles de salaires, pourquoi n'ont-ils pas accédé à nos revendications dans chaque convention collective nationale ?! Pourquoi n'ont-ils pas accédé à ces revendications d'amélioration des grilles sur la base des grilles PARODI seules garantes de l'égalité salariale ?!

AXESS prétend alors vouloir entrer en négociation sur la base du mieux-disant de chaque convention collective. L'assemblée générale de la FEHAP se tiendra le 28 avril 2022. Ce n'est qu'alors, que l'organisation patronale aura mandat sur une convention collective unique étendue.

La CFDT indique que la fusion des Branches est un mouvement généralisé et interprofessionnel. Elle a mandat pour négocier une convention collective unique et accompagner ce mouvement.

La CGT ne négociera pas sur le périmètre Laforcade, elle n'en a pas mandat. Pas question non plus d'entrer en négociation sur la base de la proposition de la CFDT.

Pour FO comme pour SUD, un accord mis à signature immédiatement sur les 183 € pour tous serait une solution au problème posé.

AXESS met en lumière l'intelligence collective dont nous avons fait preuve lors de la réunion précédente pour tous tomber d'accord avec la formulation du point mis à l'ordre du jour... FO s'inscrit en faux contre cette assertion : pas question de nous incorporer systématiquement à ces décisions, **FO n'était pas d'accord et ne l'est toujours pas.**

S'engage alors une discussion sur la question des compétences et les qualifications au regard d'une possible future grille de salaire. Concernant la conception même de la compétence FO, la CGT et SUD s'opposent aux employeurs et à la CFDT. **Seules les qualifications et leur prise en compte sont garantes de l'égalité salariale.**

La CFDT reprend les éléments de sa proposition avec notamment la question de la reconnaissance de l'expérience et des critères classants.

Commentaire FO : tout le lexique employé confine à la ratiocination. L'expérience cache en réalité pour nous la question de la compétence contre la qualification et contre le principe de l'ancienneté dans les classifications actuelles.

AXESS dit vouloir quelque chose de simple et de lisible pour les salariés. FO leur rétorque que s'ils veulent quelque chose de simple, cela a déjà été inventé : les grilles PARODI... Cette architecture du droit conventionnel avait justement été inventé pour évacuer ce qui avait cours alors et contrer l'arbitraire des employeurs. AXESS tente donc ici de réintroduire ces principes.

La CFDT, impatiente d'aboutir, menace d'une demande de commission mixte paritaire si la situation n'évolue pas plus rapidement.

CGT et SUD ne sont pas favorables pour accompagner cette menace.

Commentaire FO : nous n'entrons pas dans cette discussion avant d'en avoir échangé dans nos instances. Une remarque s'impose cependant, pourquoi faire appel à un représentant du ministère, ministère favorable à la fusion des Branches par le truchement de l'arsenal juridique disponible pour la réaliser ?

3. Questions diverses

Sur l'accord qualité de vie au travail (QVT) :

Seule la CFDT annonce signer ce texte.

Sur l'avenant Laforcade 1 :

Cet avenant est mis à signature dès aujourd'hui pour un examen avant fin décembre de la commission d'agrément.

La CFDT annonce qu'elle signe cet avenant.

La CGT doit consulter ses instances.

SUD annonce qu'ils feront opposition.

AXESS dit vouloir utiliser le mail comme modalité de présentation de l'accord. Cette modalité n'est pas acceptable pour une majorité d'organisations syndicales. **Les employeurs veulent un vote sur ce sujet : leur demande est rejetée à la majorité des organisations syndicales.**

Pour FO, comme pour la CGT et SUD, ces méthodes ne sont pas acceptables, on ne négocie pas un flingue sur la tempe. Sous prétexte de gagner du temps, les employeurs tentent de revoir les procédures habituelles et légales sur des sujets pourtant importants. Une opposition majoritaire sur un accord qui, à la fois entérine des inégalités salariales, bafoue les règles les plus élémentaires de la libre négociation et du paritarisme, et requiert de surcroît de la part des employeurs des procédures inhabituelles pour pouvoir aller plus vite, aurait ici tout son sens.

La CGT dit en effet qu'elle pourrait s'opposer à cet accord et s'interroge sur une éventuelle décision unilatérale des employeurs si cette opposition devait se concrétiser.

AXESS demanderait-elle au ministère d'agréer un texte qui aurait fait l'objet d'une opposition majoritaire ?

Pour AXESS cette question ne se pose pas en ces termes puisqu'il vient tout juste d'être mis à signature.

Sur la formation professionnelle :

Les employeurs abordent la question de la mutualisation des enveloppes qualification et apprentissage. Il est constaté que l'apprentissage est en pleine explosion. La discussion tourne autour de la possibilité, ou non, de rendre ces 2 enveloppes fongibles. Il est finalement décidé de renvoyer cette question aux instances concernées.

Prochaines réunions :

AXESS souhaite que les réunions ne se tiennent plus dorénavant physiquement au regard de la situation sanitaire qui se dégrade.

FO, comme SUD et CGT, demande que les réunions puissent tout de même se tenir physiquement avec la possibilité de suivre en visioconférence. Cette solution ne semble pas convenir ni aux employeurs ni à la CFDT.



Déclaration FO Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation du Secteur Sanitaire Social et Médico-Social

Jeudi 2 décembre 2021

Des milliers de salariés du secteur social, médico-social, de la protection de l'enfance, de la petite enfance, de l'insertion et de l'aide à domicile se mobilisent et continueront de se mobiliser car ils n'en peuvent plus de leurs conditions de travail dégradées et de la misère salariale.

FO soutient tous les mouvements en cours et tous ses syndicats et les salariés qui seront en grève et se mobiliseront, dans l'unité.

Les milliards sont là et pourtant nos secteurs indispensables n'en bénéficient toujours pas, à la hauteur des nécessaires besoins.

Avec leurs organisations syndicales les salariés revendiquent d'obtenir sans attendre, pour tous, et sans contrepartie les 183 euros net.

Pour FO, par « sans contrepartie », nous entendons réaffirmer notre opposition à toute remise en cause des conventions collectives et des droits conventionnels, telle que voulue par le gouvernement et les employeurs AXESS.

La Confédération patronale, divisée, et contrairement aux positions et mobilisations qu'elle s'est autorisée à initier, met ce jour à signature un simple avenant de transposition du Ségur qui ne répond pas à l'exigence d'égalité salariale que nous défendons.

AXESS applique à la lettre les préconisations gouvernementales issues de l'accord de méthode Laforcade pourtant minoritaire. Cet avenant consacre la division des salariés, car seuls les soignants sont concernés. Il préfigure la volonté de remise en cause de nos classifications conventionnelles et par là même nos conventions collectives.

Nous n'en serons pas signataires et nous y sommes opposés comme nous étions déjà opposés à l'accord de méthode Laforcade.

Forts de la mobilisation en cours de milliers de salariés, et des accords déjà signés dans des associations et des fondations pour l'application sans contrepartie des 183 € pour tous, nous demandons l'ouverture d'une négociation d'un accord national sur ces bases et déclinable dans toutes les conventions collectives.

C'est la seule voie permettant d'ouvrir une véritable négociation conforme aux attentes et revendications des salariés.

Par ailleurs, nous les invitons à continuer avec leurs organisations syndicales à construire le rapport de force et obtenir là où ils sont, l'ouverture de négociation, sur la base de leurs cahiers de revendications et pour des accords d'application immédiate des 183 euros nets. C'est dans ce mouvement commun que nous gagnerons sur cette légitime revendication.

Conformément à la décision intersyndicale que nous portons avec la CFE-CGC, la CGT et la CFTC, FO est prête à appeler à la grève et à une mobilisation nationale le jour de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui devrait se tenir, d'après le Premier Ministre, au plus tard le 15 janvier 2022. Nous lui demanderons à être reçus et enfin être entendus.

Nous porterons à cette occasion l'ensemble de nos revendications :

- 183 € pour tous sans contrepartie,
- maintien et amélioration de toutes nos conventions collectives,
- un plan d'urgence pour l'amélioration des conditions de travail et l'obtention des moyens nécessaires à la hauteur des besoins de tous ceux dont nous nous occupons,
- retour à la liberté de négociation

Contact :

Action Sociale : lafnas@fnasfo.fr / 01 40 52 85 80
Santé Privée : secretariat@unsfo.org / 01 44 01 06 10